

COMMUNIQUE DE PRESSE

NESTLE et le Ministère des Eaux et Forêts s'engagent dans la reconstitution du couvert forestier ivoirien

Abidjan, le 10 juillet 2020

NESTLE et le Ministère des Eaux et Forêts signent un Protocole d'Entente ce jour, 10 juillet 2020, pour la conservation et la réhabilitation de la forêt classée de Cavally.

Conclu pour une durée de 3 ans, cet accord vise à contribuer à la Restauration et à la Conservation de la forêt Classée de Cavally. Située à l'ouest de la Côte d'Ivoire, dans la région du Cavally, la forêt Classée de Cavally est l'une des forêts les mieux conservées avec un taux de couverture forestière de 58 %. Cependant, cette forêt, à l'instar des autres forêts ivoiriennes, est menacée par les activités anthropiques (agriculture et orpaillage clandestins).

La mise en œuvre du Partenariat permettra, d'une part, d'impliquer les communautés riveraines dans la protection de la forêt et, d'autre part, de renforcer sa surveillance à l'aide d'une technologie qui utilise les satellites pour la détection précoce de toutes sortes de perturbations y compris celles sous la canopée.

Le projet sera mis en œuvre par la SODEFOR et la Fondation EARTHWORM qui travailleront en synergie avec la Société de Transformation du Bois de Cavally (STBC) qui mène des activités d'aménagement de la forêt classée de Cavally.

Un partenariat public-privé, avec un intérêt commun, qui vise plus spécifiquement à :

- *Réduire le niveau de la déforestation de la Forêt Classée de Cavally ;*
- *Offrir une alternative aux populations pour mieux protéger la forêt classée de Cavally ;*
- *Reconstituer les zones dégradées à travers le reboisement et la mise en défens ;*
- *Promouvoir une agriculture résiliente avec des producteurs en périphérie de la forêt classée de Cavally ;*
- *Identifier les axes d'innovation développés dans la forêt classée de Cavally et sa zone périphérique susceptibles d'être répliqués dans les autres forêts classées de Côte d'Ivoire.*

L'appui de NESTLE, d'un montant de deux millions cinq cent mille (2 500 000) francs suisses (équivalant à un milliard cinq cent cinquante millions (1 550 000 000) FCFA environ) permettra de disposer d'informations en temps réel sur les perturbations dans la forêt afin de faciliter les opérations de surveillance, d'une part, et de procéder au reboisement de 1 500 ha de zones dégradées, d'autre part. Cet appui permettra également d'améliorer la résilience des communautés locales face aux effets liés à la dégradation de cette forêt.

La convention a été signée ce vendredi le 10 juillet 2020 par M. Alain-Richard DONWAHI, Ministre des Eaux et Forêts et M. Magdi BATATO, Executive Vice-Président de NESTLE, en présence de M. Thomas CASO, Directeur Général de NESTLE Côte d'Ivoire.

.....
Contact presse NESTLE : Direction de la Communication Institutionnelle et des Affaires Publique

Mame Pane SAKHO : +225 85 82 66 41 / mamepane.sakho@sn.nestle.com

Contact presse MINEF (Service Communication) :

Hermann AMAN : +225 07 85 57 04 / h.aman@eauxetforets.gouv.ci et amanhermann@yahoo.fr